



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR UNE DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAULIN

Commune de Châteaulin

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2023 **une enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs du jeudi 2 novembre 2023 à 9h00 au samedi 2 décembre 2023 à 12h00** au titre de la demande de classement en site patrimonial remarquable d'une partie du territoire de Châteaulin, présentée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est le classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de Châteaulin, par décision de la ministre chargée de la culture ou, à défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, par décret en Conseil d'État.

M. Laurent CHARBONNIER, retraité de la CCI Bretagne et consultant micro-entreprise, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Châteaulin, 15 quai Jean Moulin, lors de permanences aux jours et heures ci-après :

- jeudi 2 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- samedi 2 décembre 2023 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Châteaulin, 15 Quai Jean Moulin, 29150 Châteaulin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, à la mairie de Châteaulin
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : pref-consultation@finistere.gouv.fr
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaulin, 15 quai Jean Moulin, 29150 Châteaulin

Les observations et propositions déposées sur les registres ou adressées par voie postale sont tenues à disposition à la mairie de Châteaulin, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par courriel sont consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Finistère mentionné ci-dessus.

Les observations parvenues avant 9h00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 12h00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public, à la mairie de Châteaulin, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère susmentionné, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le dossier de classement soumis à enquête publique a été réalisé par la DRAC Bretagne. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de :

- la DRAC de Bretagne, Monsieur Christophe GRANGE : service architecture, espaces protégés et développement durable, Hôtel de Blossac, 6 rue de Chapitre, 35044 Rennes Cedex – 02 99 29 67 73 – architecture.bretagne@culture.gouv.fr
- la mairie de Châteaulin : service urbanisme – 02 98 86 10 05 – dgs@chateaulin.fr ou accueil2@chateaulin.fr